

**Demande d'examen au cas par cas préalable
 à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/02/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARB-KKP-1818

1. Intitulé du projet

Création de la route forestière de Neurre. Desserte du massif forestier du Bois du Follet et du Bois de Neurre.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE RENCUREL

Nom, prénom et qualité de la personne
 habilitée à représenter la personne morale

Michel EYMARD, Maire de la commune de RENCUREL

RCS / SIRET

2 1 3 8 0 3 3 3 1 0 0 0 1 5

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières b) construction d'autres voies mobilisant des techniques des stabilisation des sols et d'une longueur supérieure à 3 km.	Pas d'autres nomenclatures

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux du projet peuvent être divisés en plusieurs parties :

- 1) Route forestière de Neurre : 5625 mètres de route forestière. Il comprend :
- la transformation d'une piste en route sur 1412 mètres sans élargissement de la voie actuelle, mais en reprenant de manière très ponctuel le profil en long de la piste (passages en déblai puis remblai).
 - la transformation d'une piste en route par l'élargissement de la plateforme sur 1 mètre sur 172 mètres.
 - la création de route de 4 mètres de plateforme sur 4 041 mètres.
 - la réalisation de 14 places de dépôt pour une surface de 4 200 m²).

Les routes et chargeoirs (places de dépôt) seront empierrées avec des matériaux pris in situ et broyés.

- 2) Réalisation de chargeoirs sécurisés en bordure de RD35 (route allant des Ecouges au col de Romeyere), comprenant :
- la création d'un accès (route forestière de 4 mètres de plateforme) sur 60 mètres et la construction d'un chargeoir de 510 m².
 - la création d'un accès (route forestière de 4 mètres de plateforme) sur 25 mètres et la construction d'un chargeoir de 540 m².
- Les accès seront empierrés avec des matériaux pris in situ broyés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'améliorer la desserte pour l'exploitation forestière des cantons de Mont Noir, Baraque à Bonnard, et des cantons du Bois du Follet, du Bois de Neurre.

La route forestière permettra aux camions de venir chercher le bois en sortie de parcelle et de diminuer la distance de débardage (distance comprise entre le lieu de coupe de l'arbre et le lieu de stockage avant chargement sur un camion).

L'ensemble des infrastructures créées permettront d'accroître la surface en sylviculture et d'améliorer les conditions d'exploitation (transport des bois)

Les accès permettront de sécuriser le stockage des bois et de sécuriser aussi le chargement qui ne se fera pas depuis la route.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de création de routes (route de Neurre et accès aux chargeoirs le long de la RD35) se dérouleront de la façon suivante . L'abattage des arbres d'emprise (d'environ une dizaine de mètres) sera effectué préalablement, les arbres commercialisables seront façonnés et les rémanents et arbres sans valeur découpés et laissés sur place. Le terrassement de la plateforme de 4 mètres de largeur sera entrepris avec une excavatrice , ponctuellement avec un brise roche hydraulique.

En certains points les remblais pourront être entrepris (sur moins de 2 mètres de hauteur).

En cas de roche trop massive, il pourra être fait usage d'explosif. Cette technique ne sera utilisée qu'en dernier recours.

L'empierrement sera réalisé à partir de matériaux pris sur place et provenant des matériaux issus des terrassements. Ils seront triés et réemployés (préalablement broyés dans le cas de concasseurs mobiles ou broyés une fois mis en place avec tracteur équipé de broyeur).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les routes seront utilisées par les camions transporteur de grumes à chaque exploitation. En dehors des exploitations elles seront utilisées par des véhicules légers par les services forestiers ou par les ayants-droits.

Cette route étant structurante et desservant l'ensemble d'un massif s'étendant sur près de 300 ha (dont 200 ha productifs) l'utilisation de la route par les camions sera fréquente (tous les ans ou tous les deux ans).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autre procédure administrative n'est prévue

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Route forestière de Neurre 5625 mètres et accès RD 85 mètres Largeur de la plateforme terrassée = 4 mètres. Largeur de l'emprise déforestée = 10 mètres. Largeur de l'assiette de la route variant selon la pente en travers de 7-8 mètres à 10 mètres. On prendra 10 mètres. A noter qu'une partie non négligeable existe déjà sous la forme d'une plateforme de 4 m. 6 places de dépôt (14 sur la route de Neurre pour 4 200 m ² et 2 le long de la RD35 pour 1050m ²).	Emprise de la route = 5ha62a50ca dont 63a36ca existante Emprise des places de dépôt = 52a50ca dont une partie en prairie. Emprise de 12ha66a00ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route forestière de Neurre (nom projet) démarrant de la route forestière de Mont Noir (Limite de commune de Rencurel et Mallevall-en-Vercors

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 5 ° 2 6 ' 4 0 " 820 Lat. 4 5 ° 0 7 ' 2 7 " 080

Point d'arrivée :

Long. 0 5 ° 2 8 ' 4 0 " 140 Lat. 4 5 ° 0 9 ' 4 8 " 240

Communes traversées :

Commune de Rencurel

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Pour partie la route forestière de Neurre réutilise des pistes existantes sur 1584 mètres.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 "Chaînon septentrionaux du Vercors" ZICO "Hauts Plateaux du Vercors"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet s'étale entre 1000 mètres d'altitude et 1400 mètres au point le plus haut.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Vercors
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R111-3 Valant PPRN approuvé le 03/11/1988. Risque inondation = non concerné Risque coulée de boue = non concerné (milieu karstique) ; chutes de blocs = non concerné sur ce versant ; avalanche = non concerné sur le versant Pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 de la Bourne à 5 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZICO : création d'ouvertures propices aux rapaces et création de lisières propices aux autres oiseaux. Zone Natura 2000, très éloignée. Une demande d'avis sera adressée au Parc Naturel Régional du Vercors.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie création de la route et les places de dépôt seront ouvertes sur le milieu forestier. Ces infrastructures servent à la gestion courante du milieu forestier que les infrastructures traversent.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics ponctuels le temps des exploitations. Les camions serviront à évacuer le bois tandis que les tracteurs serviront à mettre le bois à "port camion". Quelques passages de véhicules légers pourront être constatés (service de gestion forestière et ayant-droits)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase construction : les engins de chantier engendreront du bruit En phase exploitation : les engins de transport et d'exploitation généreront du bruit le temps de l'exploitation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase création avec le passage des engins de chantier (pelleteuse, bulldozer, compacteur, tombereau, broyeur, concasseur, gradaire, tombereau). En phase exploitation avec le passage des engins d'exploitation (tracteurs forestiers, camions, broyeur à plaquettes forestières (éventuellement)).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant le patrimoine culturel et architectural, tous les éléments visibles liés à l'exploitation passée du milieu naturel ont été soigneusement évités. Concernant le patrimoine archéologique, une prospection plus fine sera faite en amont. Toutefois, au regard de la carte archéologique et de l'absence de grottes et de point d'eau, il s'avère peu probable que des vestiges soient mis à jour. Une attention particulière pourra toutefois être apportée à proximité des zones de passages entre les différentes vallées comme le "pas du follet". D'un point de vue paysager, les sentiers sont évités et respectés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sylviculture : augmentation de la surface mise en sylviculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les emprises seront limitées au strict minimum.

La route forestière est et sera fermée à la circulation. Une barrière existante sera maintenue.

La création de la route entraînera le passage de camions. Ceux-ci de par leur capacité de transport permettront de limiter le nombre de passages d'engins d'exploitation forestière.

Une moyenne de passage d'environ 25 camions grumiers par an pourra être constaté (soit 300 camions tous les 12 ans).

Ce nombre de passage de 25 par an sera vrai pour le début du projet et plus on se rapprochera de la fin plus le nombre de passage sera faible. Il sera de l'ordre de 50 camions tous les 12 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Ce projet permet un accès au coeur de ce massif forestier. Dans le contexte actuel de réchauffement climatique et d'élévation des températures, ce massif présente potentiellement comme beaucoup d'autres, un risque aux incendies de forêt. La création d'une route permettra aussi l'accès donc les interventions éventuelles.</p> <p>De plus, cette route permettra l'intervention dans les plantations et peuplements d'épicéas dépérissants soumis à la pression de ravageurs.</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rencurel

le,

14 décembre 2018

Signature



Commune de RENCUREL

Desserte du massif de Neurre et du Follet

Création de la route forestière de Neurre et construction de pistes forestières

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

1- Identité de porteur de projet

Commune de RENCUREL
615, rue de la Mairie
38 680 RENCUREL
SIRET : 213 803 331 000 15
Tel : 04.76.38.97.48
Email : rencurel.mairie@orange.fr

2- Définition des besoins

Le projet consiste en la desserte du massif forestier du bois de Neurre et du bois du Follet. Ce massif n'est actuellement pas desservi. L'ensemble des surfaces à desservir par le projet avoisine les 200 hectares.

Le projet permettra aussi l'amélioration de la desserte actuelle des cantons de Mont Noir et Baraque Bonnard.

Les distances de débardage (traînage des bois de la souche au camion) doivent être inférieures à 1 kilomètre. Des places de dépôt doivent permettre de stocker les bois issus des coupes. Les bois présents sur la moitié supérieure du versant seront ramenés sur le projet de route. Les bois présents sur la moitié inférieure du versant, ne pouvant être remontés, seront descendus jusqu'à des chargeoirs (places de dépôt) dédiés et sécurisés.

Les peuplements à desservir sont essentiellement des peuplements feuillus (hêtres) avec quelques résineux épars et quelques plantations. L'exploitation des plantations d'épicéas qui n'ont jamais été éclaircies relève de l'urgence.

3- Modes d'exploitations alternatives

Deux exploitations alternatives sont ici examinées : le téléphérage et l'exploitation avec ballon captif.

Le téléphérage demande une infrastructure routière sur laquelle poser le mât et par laquelle les camions viendront chercher les produits. Il est exclu de réutiliser la RD 35 pour faire l'exploitation. Une route est donc nécessaire.

Le versant fait plus de 600 mètres et n'est pas régulier impliquant l'utilisation d'un câble plus long (1000 mètres) et la mise en place de nombreux pylônes intermédiaires. Ces contraintes impliquent un coût très important et donc une infaisabilité économique.

L'exploitation par ballon captif est expérimentale. L'urgence de l'exploitation des plantations résineuses n'est pas compatible avec l'attente qui serait nécessaire. Ce mode d'exploitation n'est pas envisageable à courts termes.

4- Contenu du projet

Le projet consiste en la création d'une route de 5625 mètres situé dans le ¼ supérieur du versant avec 14 places de dépôts.

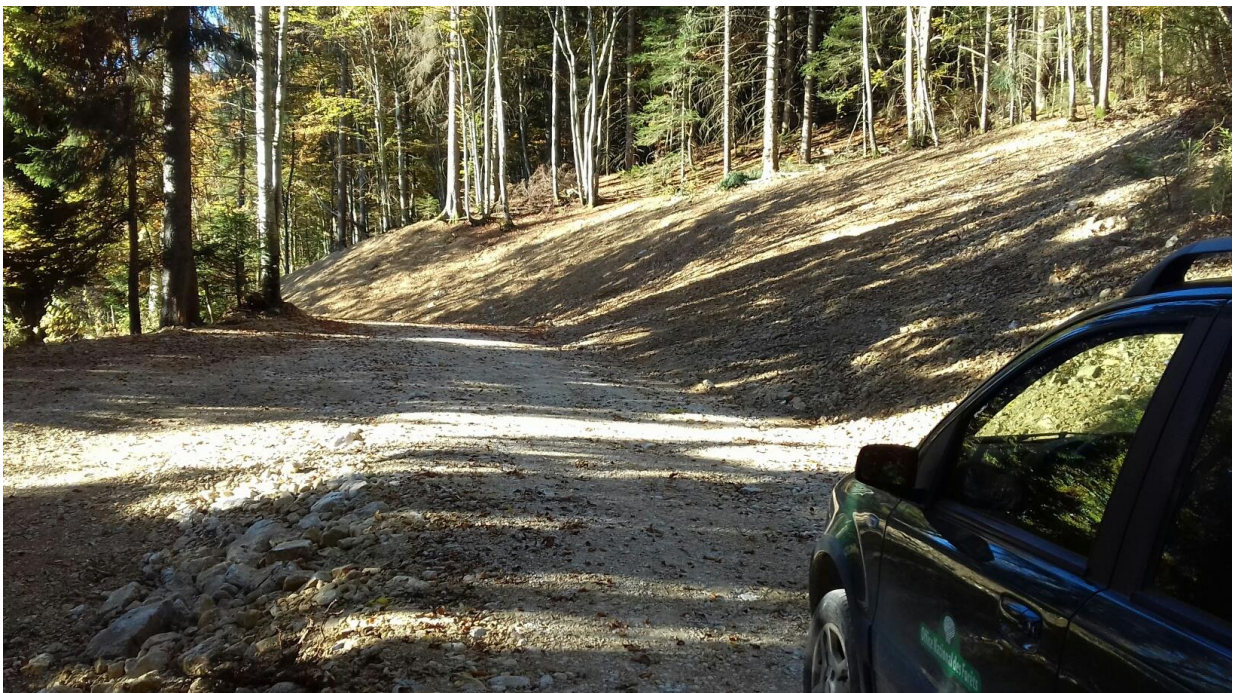
La route forestière est constituée d'une emprise qui varie en fonction de la pente en travers des terrains traversés et de leur nature. Dans ce cas précis, la largeur de l'emprise sera de 8 à 10 mètres au maximum.

L'assiette des terrassements qui comprend la plateforme sur laquelle roule les camions (4 mètres), le talus amont (en déblai) et le talus aval (en remblai) sera de 8 à 10 mètres en fonction de la nature des terrains (stabilité des talus en fonction du sol et hauteur des talus en fonction de la pente des terrains traversés).

La plateforme sera complétée par une couche de roulement en matériaux pris in-situ, broyés, nivelés et compactés. Cette couche de roulement formera une couche plus ou moins hermétique qui imperméabilisera le sol. En présence des sols argileux, l'épaisseur sera de 40cm et un géotextile anti-contaminant sera mis en fond de forme sous l'empierrement.



Exemple de route forestière empiercée. La largeur de l'emprise est la même que l'assiette des terrassements



*La largeur varie en fonction de la nature des terrains. Ici terrains instables donc pentes du talus amont faible
Il comprend aussi la création de deux accès et places de dépôt en bas de versant.*

5- Milieus traversés

Les habitats traversés sont ceux de la hêtraie-sapinière.

La forêt prend l'aspect d'une hêtraie plus ou moins bien-venante principalement un vieux taillis avec toutefois quelques arbres sursouches et quelques résineux en mélange (sapins et épicéas). Sur la partie plateau, des milieux ouverts sont traversés (prairies entre le Mont Noir et la Baraque Bonnard) et sur la partie Bois de Neurre des bandes de Lapiaz avec des forêts plus sèches.



Piste à transformer en route dans le canton du Mont Noir (début du projet). Hêtraie sur Lapiaz



Piste à transformer en route entre le Mont Noir et la Baraque Bonnard. Hêtraie-Sapinière



Piste à transformer en route proche de la Baraque Bonnard. Milieu ouvert traversé (prairie non fauchée)



Bois du Follet. Création d'une route forestière. Hêtraie pure. Taillis vieillissant.



Bois du Follet, zone en création. Hêtraie quasiment pure avec quelques sapins épars.



Bois de Neurre. Zone en création (piquet d'implantation au premier plan) sur hêtraie avec sapin en mélange. Au second plan, on devine une zone plate qui est une charbonnière, nombreuses sur le versant.



Bois de Neurre. Zone de Création de route. Hêtraie sapinière sur Lapiaz. On devine le mélange plus important que sur le bois du Follet.



Bois de Neurre. Zone de Lapiaz traversée en de rares endroits. Il s'agit d'une hêtraie assez pauvre. Les travaux nécessiteront l'usage de dent de déroctage, de passage tout en déblai et en dernier recours l'usage d'explosif.

6- Réalisation des travaux

Les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices. Le mode opératoire est décrit ci-après :

Pour la route, les bois d'emprise seront marqués, abattus puis débardés jusqu'à des places de dépôt intermédiaire. L'exploitation sera aisée sur les premiers 2000 mètres car le projet reprend une piste existante. Ensuite pour la création, les bois seront abattus à l'avancement.

Une pré-piste sera ouverte à la pelleuse permettant de sortir les bois d'emprise. Cette pré-piste pourra aussi servir en cas de minage d'accès pour la foreuse. Cette technique sera utilisée en dernier recours si les rochers ne peuvent être enlevés à la dent de déroctage, au godet terrassement ou si le passage tout en remblai sur les parties rocheuses n'est pas envisageable.

La plateforme de la route sera ensuite terminée : réalisation de la plateforme de 4 mètres, des talus et des remblais.

Une fois fini, l'empierrement sera réalisé avec des matériaux grossiers qui seront broyés en place soit avec des matériaux dans un groupe de concassage mobile.

Des collecteurs d'eau transversaux seront réalisés dans la plateforme.

7- Précautions prises au moment du choix du tracé

Sur le plateau du Bois du Follet et jusqu'au Bec de Neurre existe des sentiers de randonnées.

Hormis sur la première partie où le sentier emprunte la piste existante sur 1800 mètres, l'implantation du projet de route a été faite de façon à éviter le sentier menant au Pas du Follet puis ceux allant d'une part au Col de Romeyre et d'autre part vers la Cantine.

En quelques points seulement, le sentier sera longé ou coupé. Le tracé du sentier sera légèrement modifié en un point de façon à être suffisamment éloigné de la route.

Les pistes si elles existent sont reprises et aménagées pour permettre le passage des camions. Aucune ouverture supplémentaire n'est réalisée.

Les places de dépôt ont été implantées là où les terrassements sont les moins importants.

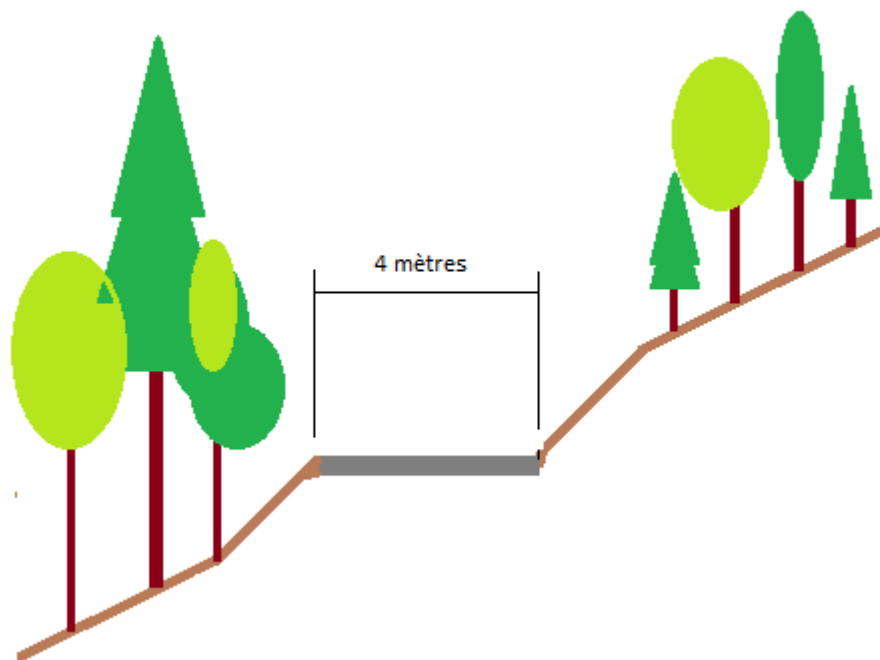
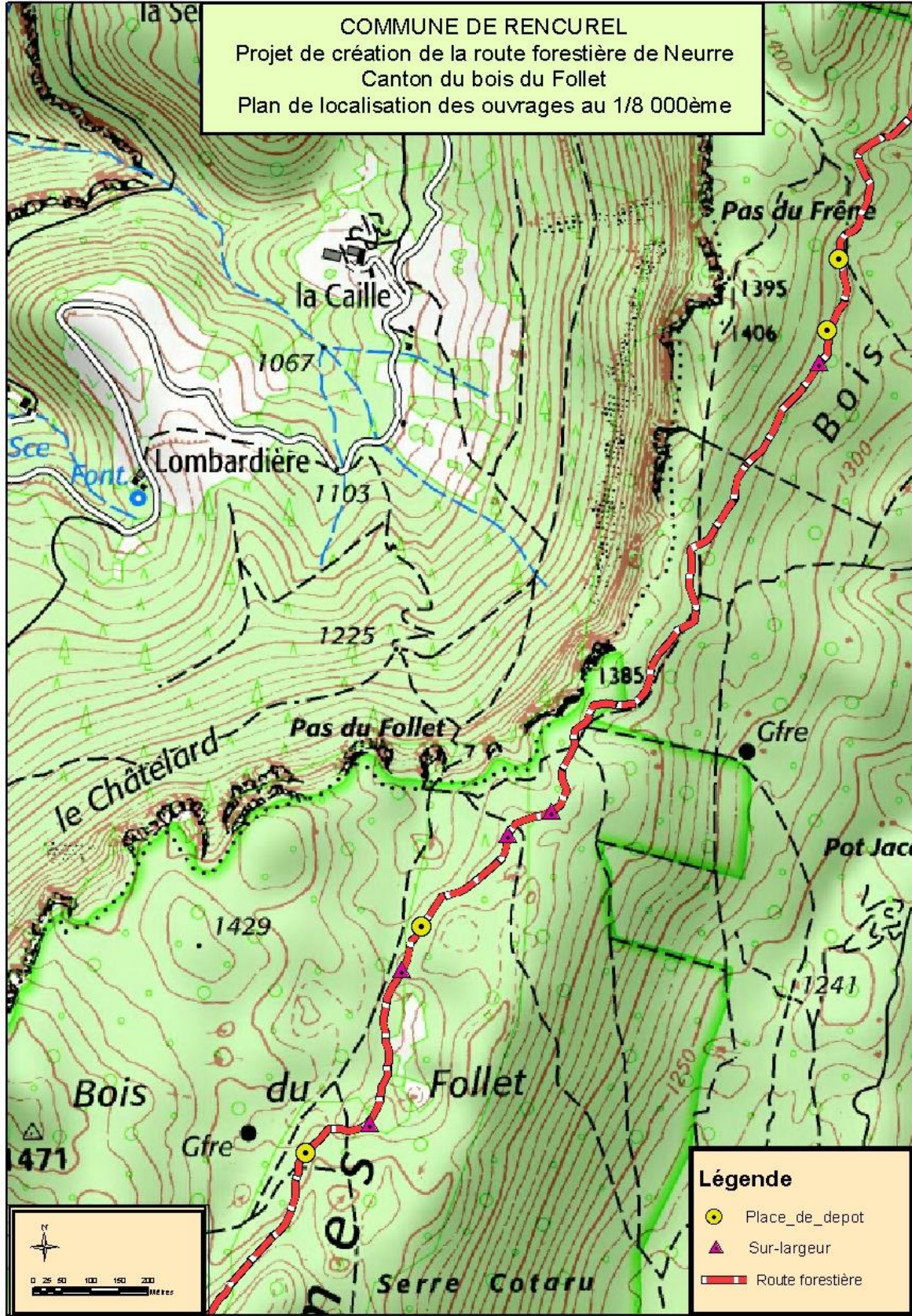
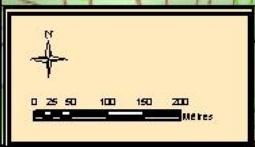


Schéma type d'une route forestière

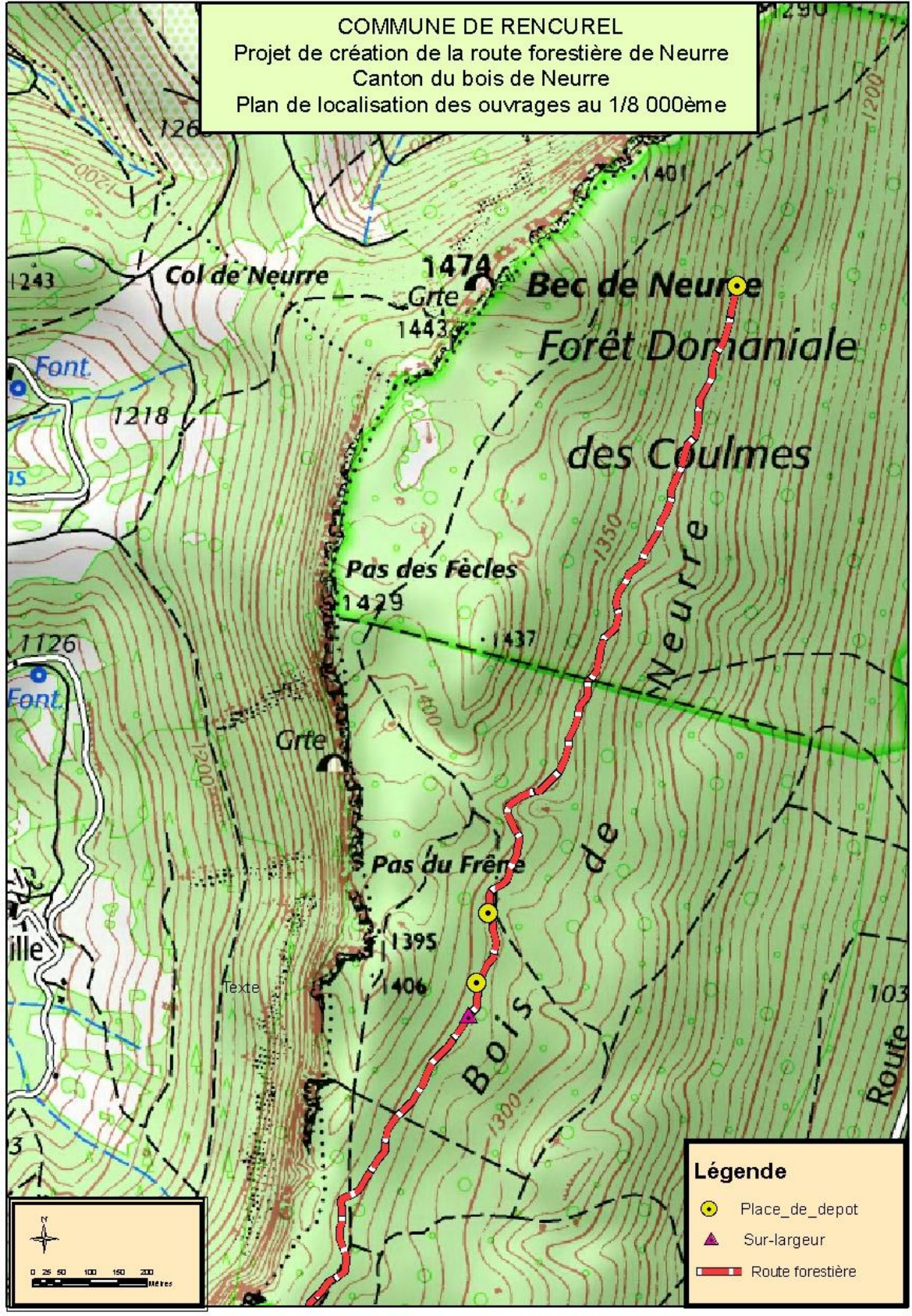
COMMUNE DE RENCUREL
Projet de création de la route forestière de Neurre
Canton du bois du Follet
Plan de localisation des ouvrages au 1/8 000ème



- Légende**
- Place_de_depot
 - Sur-largeur
 - Route forestière



COMMUNE DE RENCUREL
Projet de création de la route forestière de Neurre
Canton du bois de Neurre
Plan de localisation des ouvrages au 1/8 000ème

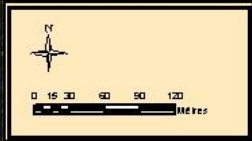


COMMUNE DE RENCUREL
Projet de création de la route forestière de Neurre
Photo aérienne 1/5000ème

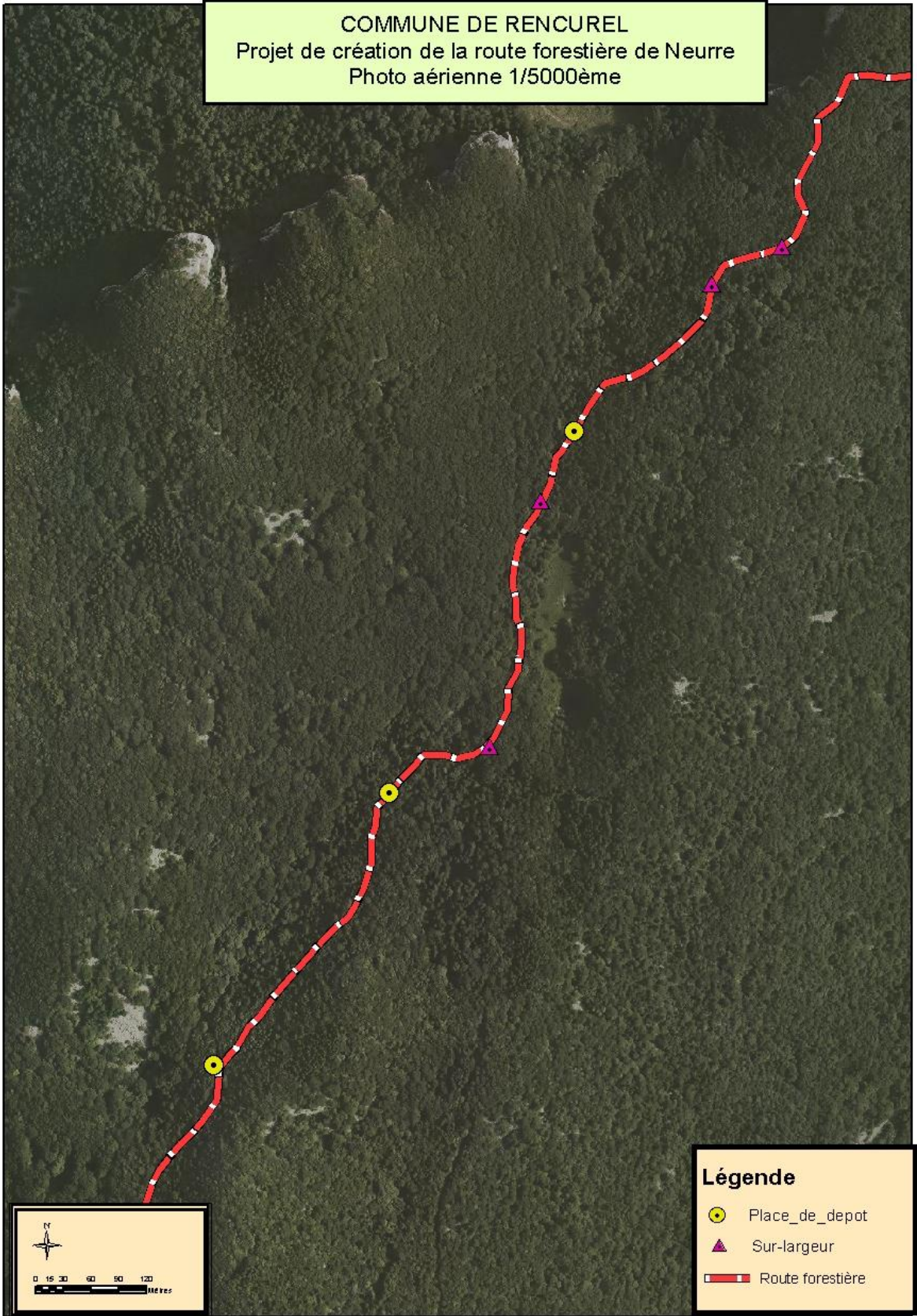


Légende

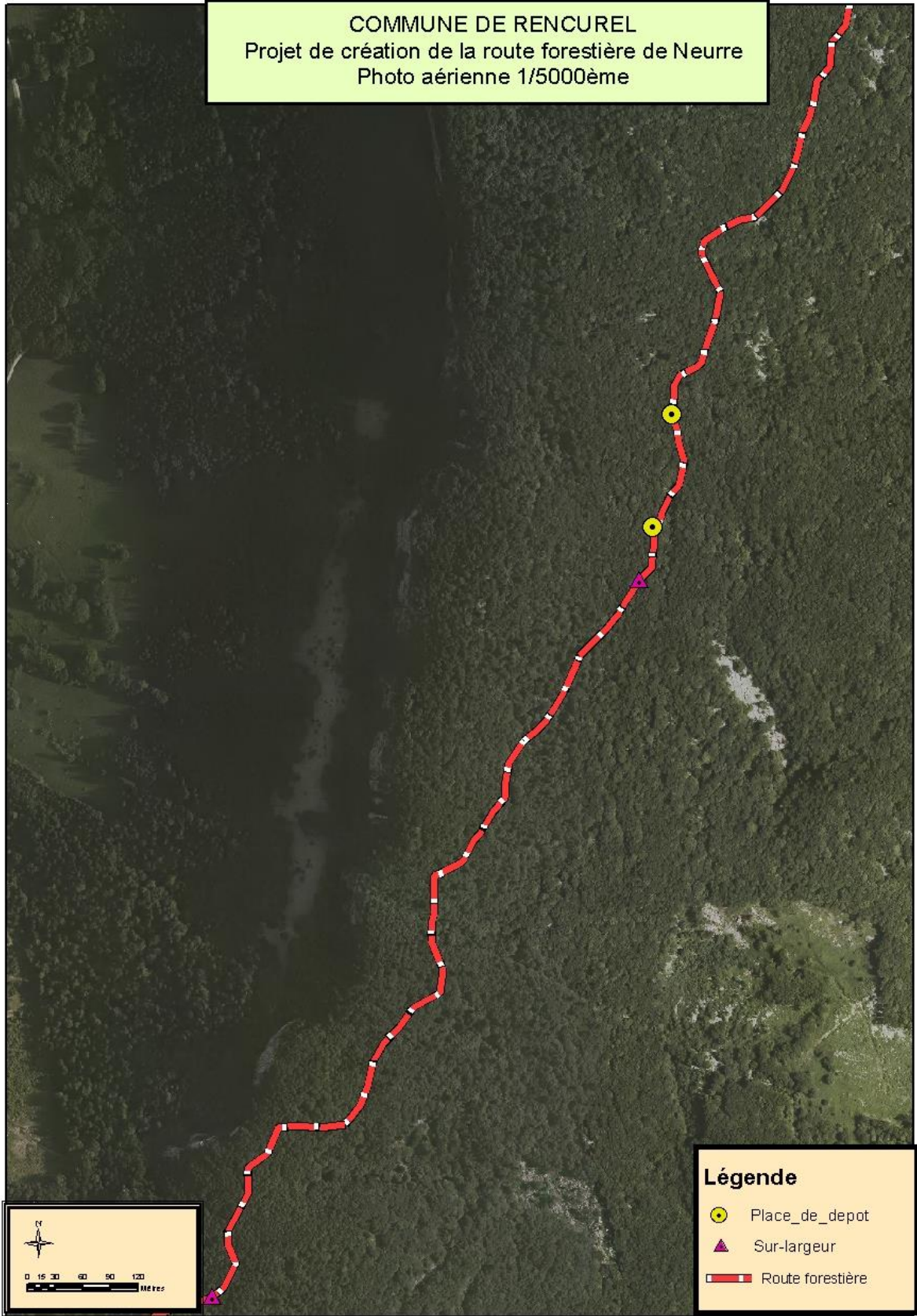
- Place_de_depot
- ▲ Sur-largeur
- ▬ Route forestière



COMMUNE DE RENCUREL
Projet de création de la route forestière de Neurre
Photo aérienne 1/5000ème



COMMUNE DE RENCUREL
Projet de création de la route forestière de Neurre
Photo aérienne 1/5000ème

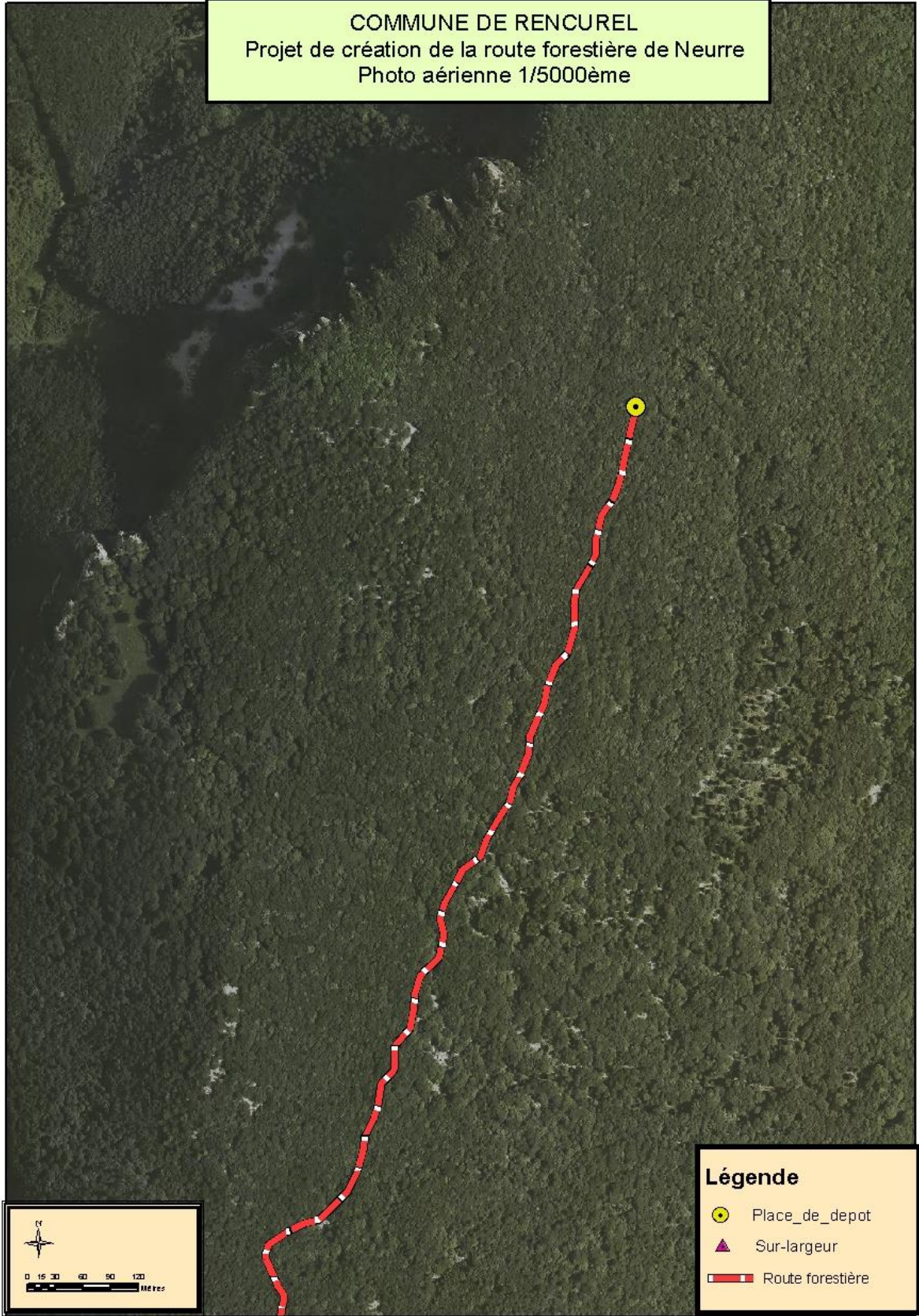


Légende

- Place_de_depot
- ▲ Sur-largeur
- ▬ Route forestière



COMMUNE DE RENCUREL
Projet de création de la route forestière de Neurre
Photo aérienne 1/5000ème



Légende

- Place_de_depot
- Sur-largeur
- Route forestière



0 15 30 60 90 120 Mètres